

Réinscription Génie Civil 2011-2012

Si vous êtes admis(e) en 2^{ème} année ou autorisé(e) à redoubler votre 1^{ère} ou 2^{ème} année, vous devrez vous réinscrire (si vous voulez arrêter vos études à l'IUT signalez-le rapidement à la scolarité par courrier). Votre place est réservée. Vous trouverez les pièces à télécharger (dossier, annexe 1 et 2, droit à l'image, autorisation de prélèvement, vie sportive, particularités rentrée 2011-2012) sur www.iut-nimes.fr (rubrique « Vie étudiante », « Inscription » puis « DUT-Re-Inscription ») ou vous pouvez les retirer au préalable à la scolarité.

VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER OU ENVOYER UNE AUTRE PERSONNE (aucune inscription par correspondance) dans le hall du bâtiment administratif, sans rendez-vous, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Vous pouvez vous réinscrire (au choix)

du lundi 18 juillet au mardi 26 juillet OU BIEN du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 16 septembre inclus

avec les documents suivants :

- le dossier d'inscription dûment rempli et signé
 - votre attestation de passage en 2^{ème} année ou votre autorisation de redoublement
 - vous êtes français(e) ou ressortissant(e) de l'EEE** : 2 photocopies de la carte nationale d'identité valide ou du livret de famille, ou du passeport
 - vous êtes étranger(e) hors EEE** : 1 extrait d'acte de naissance (original) et sa copie traduite ou une copie du livret de famille et le passeport portant mention du visa « étudiant » et du titre de séjour (l'inscription ne sera définitive qu'après régularisation auprès de la préfecture) + photocopie
 - 1 photocopie (+ l'original) de l'ATTESTATION PAPIER sécurité sociale jointe à la carte vitale qui vous couvre à titre personnel ou d'ayant droit (en cours de validité)
 - si vous travaillez toute l'année universitaire : du 1^{er} octobre 2011 au 30/09/2012, au moins 60 h par mois ou 120 h par trimestre, 1 photocopie (+ l'original) de votre contrat de travail et votre dernier bulletin de salaire
 - si vous êtes étranger(e) ressortissant(e) d'un état de l'EEE, la carte européenne d'assurance maladie ou une attestation d'assurance conventionnelle ou privée prouvant que vous disposez déjà d'une assurance maladie pour toute l'année universitaire : du 01/10/2011 au 30/09/2012
 - si vous êtes boursier(e) : **L'ORIGINAL** de la notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2011-2012 à faire compléter et certifier exact par la scolarité + photocopie
(Si vous obtenez une attribution de bourse après avoir payé la totalité des frais d'inscription, vous pourrez vous adresser à la scolarité pour le remboursement éventuel)
 - votre carte d'étudiant(e) multiservices (sinon, vous devrez acquitter 6 euros par chèque pour la réédition de votre carte)
 - une attestation d'assurance en responsabilité civile détaillée** (voir dernière page du dossier) et valable pour toute l'année universitaire, c'est-à-dire de la rentrée au 30/09/2012 (sinon précision de la prochaine date d'échéance du contrat), vie universitaire et privée, stages en entreprises... A défaut, cette assurance peut être souscrite auprès de la LMDE ou de la MEP.
 - 1 chèque bancaire (+ RIB correspondant) ou mandat-lettre à l'ordre de : Agent Comptable de l'Université Montpellier 2, ou une carte bancaire (pas de paiement en espèces) - **la somme à payer sera précisée lors de l'inscription ; en cas de paiement fractionné, joindre le « formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire » téléchargeable + RIB (premier paiement dès l'inscription obligatoirement par carte bancaire)**
 - le coupon téléchargeable « droit à l'image » dûment rempli et signé
 - le formulaire « vie sportive » dûment rempli et signé
- NB : l'attestation de paiement, certificat de scolarité, vignette pour le parking ne seront délivrés que si le dossier est complet**

**dates de rentrée : le jeudi 1^{er} septembre 2011 à 8 heures pour les 1^{ère} année et 2^{ème} année (A0, B1, C0)
sauf 2^{ème} année D0 (stage long) en janvier 2012**

document à conserver et à rapporter le jour de l'inscription